



DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

Il suffit de vous présenter au bureau de l'Office d'habitation de Manicouagan, situé au 1780, boul. Jolliet, G5C 1R4 avec les documents suivants :

- ☐ Certificat de naissance de toutes les personnes pour qui la demande est faite (pour un adulte, nous pouvons prendre la carte d'assurance-maladie);
- ☐ Copie du bail ou autre preuve de résidence;
- ☐ Votre rapport d'impôt provincial 2024 ainsi que les relevés (T-4, Relevé 5 etc.) et/ou l'avis de cotisation du provincial 2024 ;
- ☐ Copie des papiers d'immatriculation de votre véhicule (s'il y a lieu);
- ☐ Le jugement de garde des enfants;
- ☐ Étudiant à charge, de plus de 18 ans, preuve de fréquentation scolaire.

Dans les trente (30) jours suivant la réception de votre demande, vous recevrez un accusé réception vous avisant de l'inscription ou non-inscription de celle-ci au registre des demandes de l'Office municipal d'habitation.